



Genève, le 31 août 2009

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Une nouvelle plage aux Eaux-Vives pour les Genevois dès 2013

Embellir la rade, la rendre plus accessible, plus sûre, plus propre, voilà l'ambition du Conseil d'Etat. Le gouvernement genevois s'est en effet engagé en faveur d'une réalisation d'importance pour Genève et ses habitants, en adoptant le 26 août dernier un projet de loi ouvrant un crédit de 60 millions de francs et portant sur la création d'un port, d'un parc et d'une plage aux Eaux-Vives. Cette dernière, établie devant le quai Gustave-Ador, pourra accueillir les baigneurs dès 2013 selon le calendrier prévu. Mesurant plus de 400 m de long, elle sera complétée par un parc végétalisé de 3,5 ha gagné sur le lac. De plus, un nouveau port public sera construit au Port Noir en coordination avec les travaux d'agrandissement du port de la Société nautique de Genève (SNG).

RESTITUER L'ACCÈS AU LAC AUX GENEVOIS ET AUX VISITEURS

Afin de répondre à la demande croissante de la population genevoise à pouvoir bénéficier d'une meilleure accessibilité au lac et de disposer de nouveaux lieux de baignade, de détente, de promenade et de loisirs, le Conseil d'Etat a adopté lors de sa séance du 26 août dernier un projet de loi portant sur la création d'une plage, d'un parc et d'un port aux Eaux-Vives.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche visant à valoriser la rade et les quais. En effet, au fil du temps, ces lieux emblématiques – aussi bien pour les habitants de notre canton que pour nos hôtes étrangers – ont fait l'objet d'un envahissement progressif d'activités qui se sont additionnées. C'est pourquoi le canton, en coordination avec la ville de Genève a entrepris d'inverser cette tendance. Par ailleurs, plusieurs demandes, dont une pétition regroupant plus de 6000 signatures souhaitant la création de nouveaux lieux de baignade, se sont fait entendre afin de réclamer un meilleur accès aux rives du lac. Le Conseil d'Etat s'engage aujourd'hui sur une voie qui permet d'apporter une réponse à ces différents besoins, tout en améliorant la propreté et la sécurité dans cette zone.

UN PROJET COHÉRENT ET COORDONNÉ

Saisissant l'opportunité de la demande formulée par la SNG en 2007 qui souhaite agrandir son port, le canton a cherché à concilier ce projet d'extension avec la réalisation d'une nouvelle plage et le désencombrement de la rade. Un premier projet a été présenté au public au cours de l'automne 2008 : il a permis d'entamer une importante procédure de concertation

avec l'ensemble des milieux concernés – communes, défenseurs de l'environnement et du patrimoine, pêcheurs, sociétés nautiques et entreprises navales.

Ce processus de consultation a permis d'affiner le projet qui est désormais soumis au Grand Conseil. Celui-ci regroupe trois volets : une nouvelle plage, un nouveau parc aux Eaux-Vives et un port public au Port Noir de 226 places d'amarrage. Ce dernier permettra d'y accueillir les bateaux et les activités navales ainsi que les embarcations et autre matériel appartenant aux pêcheurs professionnels, localisées actuellement au port des Eaux-Vives. Un important espace public sera ainsi libéré. Les trois réalisations prévues forment un tout cohérent, tant sur le plan paysager que du point de vue technique, la digue du nouveau port permettant d'abriter la plage des courants lacustres. Le projet de loi soumis au Grand Conseil prévoit un crédit d'investissement de 60 millions de francs pour la réalisation de ces aménagements et s'inscrit dans la logique du dispositif des mesures de soutien à l'économie adopté par le Conseil d'Etat en avril 2009. Des travaux publics ambitieux sont en effet un point central de toute politique d'investissements anticyclique. Ce vaste projet permet aussi de moderniser le visage de Genève.

UNE NOUVELLE PLAGE DE 400 MÈTRES DE LONG

Le point le plus innovant du projet est sans aucun doute la nouvelle plage. Comme l'a confirmé cet été 2009 placé sous le signe du beau temps, les lieux de baignade sont prisés des Genevois. Le lac Léman est un plan d'eau idéal pour ce genre d'activités : grâce aux efforts qui ont été entrepris en matière d'assainissement des eaux usées, la qualité de l'eau est désormais excellente. Cependant, les rives propices à la baignade sont peu nombreuses et très vite saturées. La future plage des Eaux-Vives permettra de combler cette lacune au cœur même de la ville.

Etablie entre Baby-Plage et le Port Noir, elle mesurera 400 m de long – soit quatre fois l'actuelle grève de Baby-Plage ou deux fois celle de la jetée des Pâquis. Contrairement à ces dernières, un important espace vert sera mis à la disposition de la population puisque un parc de 100 m de large est prévu. Ces 3,5 ha de verdure constitueront un nouveau lieu de promenade et de détente qui pourra être visité toute l'année. Situé dans le prolongement des parcs La Grange et des Eaux-Vives, les aménagements respecteront les alignements des arbres des quais et ménageront les perspectives depuis le haut des parcs adjacents ou depuis la rive droite. Selon le calendrier prévu, la plage ainsi que les autres aménagements de ce vaste projet visant à restituer la rade aux Genevois et aux visiteurs seront terminés dès l'été 2013.

Un aménagement exemplaire du point de vue environnemental

Le projet de plage a été conçu afin de proposer aux Genevois et à leurs hôtes un lieu de loisirs populaire et gratuit tout en veillant à réduire au maximum les atteintes à l'environnement :

- proximité directe avec la ville favorisant la mobilité douce (450 places sont prévues pour les vélos);
- importante desserte par les transports publics;
- intégration harmonieuse du site sur le plan paysager;
- remblais réalisés qu'à partir de matériaux d'excavation ne présentant aucun risque de pollution et provenant de chantiers d'utilité publique;
- création d'une longue grève proche de l'état naturel de plus de 400 m;
- compensation sous forme de réhabilitation de roselières existant sur le Léman et la constitution d'une écloserie à poissons dans les environs du site;
- fouilles du site archéologique du Plonjon avant sa disparition inéluctable due à l'érosion induite par les courants existants.

Embellir la rade : une volonté conjointe de la ville et du canton

Le projet adopté par le Conseil d'Etat s'inscrit dans la lignée des actions entreprises ces dernières années par le canton de Genève en étroite collaboration avec la ville de Genève en vue d'embellir la Rade et de désencombrer les rives genevoises du lac :

- déplacement des glaciers dans des nouveaux pavillons plus proches de l'eau;
- construction de nouveaux débarcadères (Jardin Anglais, Port Noir) et création d'une capitainerie;
- réalisation d'aménagements pour favoriser l'accès à l'eau pour les baigneurs (jetée des Pâquis, réaménagement de Baby-Plage, plateformes de baignade);
- amélioration visuelle pour les usagers des quais marchands (nouveaux containers pour les entreprises, restrictions d'hivernage des bateaux);
- construction de nouvelles infrastructures pour les bateaux (rampe d'accès, sécurisation des pontons et estacades, etc.).

Le projet qui sera soumis au Grand Conseil constitue un jalon important dans cette stratégie coordonnée car il permettra notamment d'accueillir les activités qui contribuent actuellement à la congestion du quai des Eaux-Vives.

Pour tout complément d'information:

M. François Longchamp, vice-président du Conseil d'Etat, en charge du département de la solidarité et de l'emploi, tél. 022 327 28 00.

M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du département du territoire, en contactant M. Alexandre Wisard, service de renaturation des cours d'eau, direction générale de l'eau, tél. 022 546 74 50.

M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information, en contactant M. Laurent Forestier, secrétaire général adjoint responsable de la communication, tél. 022 327 31 12 ou 079 240 83 67.